



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS VERBAL

À l'assemblée régulière du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans tenue le 20 avril 2004, à 20 h à la salle municipale étaient présents : Dominique Labbé, Martin Giguère, Jules Roberge, Lina Labbé, Lauréanne Dion, sous la présidence du pro maire Jacques Drolet.

ORDRE DU JOUR

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour.
- 2- Adoption du procès-verbal du 1 mars 2004
- 3- Correspondances.
- 4- Adoption des dépenses.
- 5- Résolution adoption du second projet de règlement # 04-47
- 6- Avis de motion adoption du règlement # 04-47
- 7- Résolution adoption du premier projet de règlement # 04-48
- 8- Dépôt du rapport du vérificateur pour l'année 2003.
- 9- Résolution autorisant le maire et la secrétaire trésorière à signer les baux de location du centre Municipale.
- 10- Résolution autorisant la secrétaire-trésorière à participer au congrès de l'association des directeurs municipaux.
- 11- Demande de sollicitation Groupe de Scouts de l'Île d'Orléans
- 12- Résolution d'appui à M. Michel Giroux
- 13- Le Tour de l'Île d'Orléans 2004 (exonération location & octroi financier)
- 14- Demande de sollicitation journal Autour de l'île édition spéciale
- 15- Varia M.R.C.
- 16- Période de questions
- 17- Levée de l'assemblée

ITEM 1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

04-28

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Jules Roberge et secondé par Martin Giguère.
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

ITEM 2 ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU 1 MARS 2004

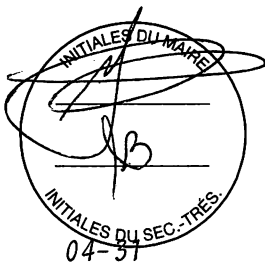
04-29

L'Adoption du procès-verbal est proposée par Martin Giguère et secondé par Dominique Labbé.
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères).

ITEM 3 CORRESPONDANCES

04-30

Il est proposée par Martin Giguère et secondé par Dominique Labbé d'accorder le contrat pour la peinture extérieure du Centre municipale à Laurent Labbé & fils inc Entrepreneur général pour un montant de 2 995 \$ taxe en sus.



N° de résolution
ou annotation

ITEM 4 ADOPTIONS DES DÉPENSES

L'adoption des dépenses est proposée par Lina Labbé et secondé par Lauréanne Dion.
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

LISTE DES DÉPENSES

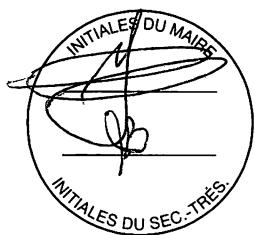
| | |
|----------------------------------|------------------|
| M.R.C.de l'île d'Orléans | 10 394.67 |
| M.R.C de l'île d'Orléans | 5 477.32 |
| Yoland Dion | 454.76 |
| Lauréanne Dion | 156.55 |
| Jacques Drolet | 156.55 |
| Martin Giguère | 156.55 |
| Dominique Labbé | 156.55 |
| Lina Labbé | 156.55 |
| Jules Roberge | 156.55 |
| Sylvie Beaulieu | 195.51 |
| Ginette Richard | 522.00 |
| Pothier Delisle Société | 1 238.66 |
| Me Mario Fleury notaire | 973.21 |
| Poly Énergie | 392.02 |
| Québec Municipal | 115.03 |
| Société d'Agriculture CBIO | 50.00 |
| Denis Asselin | 7 186.75 |
| Transport Adapté Orléans | 519.00 |
| Sylvie Beaulieu | 551.51 |
| Simon Lemelin | 166.50 |
| Société Canadienne des postes | 43.10 |
| Communauté Métropolitaine | 1 193.00 |
| Les Huiles Simon Giguère | 2 880.77 |
| Bell Mobilité | 70.23 |
| Bell Canada | 164.67 |
| Sylvie Beaulieu | 551.51 |
| Fond de l'information financière | 27.00 |
| Oricom Internet | 18.35 |
| Équipement d'incendie Rive Sud | 122.27 |
| Réno Dépôt | 17.34 |
| Secrétariat du Conseil du trésor | 185.90 |
| Hydro Québec | 694.63 |
| Danka location | 138.90 |
| Danka copie | 137.34 |
| TOTAL | 35 421.65 |

COMPTES A PAYER

| | |
|--------------------------------|-----------------|
| Ginette R Lemelin | 104.00 |
| Jean François Lemelin | 1 070.85 |
| Mallette | 2 300.50 |
| Micro-Pc Amy enr | 99.38 |
| Muni Saint-Jean (Bibliothèque) | 773.83 |
| TOTAL | 4 348.56 |

Je, soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites ci-haut.

~~Sylvie Beaulieu~~
secrétaire trésorière



N° de résolution
ou annotation

04-32

**ITEM 5 RÉSOLUTION ADOPTIVE DU SECOND PROJET DE
RÈGLEMENT # 04-47**

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT # 04-47

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #04-47 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION, AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, LOTISSEMENT ET CONSTRUCTION # 03-40 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 03-41 conditions préalables à l'émission d'un permis de construction, rue privée, usage des zones 1P et normes de la zone 30A et dimension de la zone 44CO.

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-François-de-l'île-d'Orléans a adopté un premier projet de règlement # 04-47 lors de sa session régulière du 2 février 2004.

ATTENDU QU'UNE assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement # 04-47 s'est tenue le 1 mars 2004.

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Lina Labbé et secondé par Dominique Labbé que le conseil municipal de Saint-François-de-l'île-d'Orléans adopte ce second projet de règlement # 04-47 tel que rédigé ci-dessous.

ARTICLE 1 LE PRÉSENT SECOND PROJET DE RÈGLEMENT EST INTITULÉ SECOND PROJET DE RÈGLEMENT #04-47 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS, AUX CONDITIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION DU PERMIS DE CONSTRUCTION, AINSI QU'À L'ADMINISTRATION DES RÈGLEMENTS DE ZONAGE, LOTISSEMENT ET CONSTRUCTION # 03-40 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 03-41 conditions préalables à l'émission d'un permis de construction, rue privée, usage de la zone 1P et normes de la zone 30A et dimension de la zone 44 CO.

ARTICLE 2 L'article 4.5 intitulé « Conditions préalables à l'émission d'un permis de construction » du règlement relatif aux permis et certificats, aux conditions préalables à l'émission du permis de construction, ainsi qu'à l'administration des règlements de zonage, lotissement et construction # 03-40 est modifié par le remplacement de l'alinéa 3 par le suivant :

3 *Rue publique. rue privée :*
que le terrain sur lequel doit être érigée la construction projetée est adjacent à une rue publique ou à une rue privée. Toutefois, le présent paragraphe ne s'applique pas à des constructions à fins agricoles sur des terres en culture pourvue que les lots sur lesquels ces constructions sont effectuées soient desservis par une servitude de passage d'une largeur minimale de six (6,0) mètres.

ARTICLE 3 L'article 1.6.161 intitulé « rue privée » du règlement de zonage # 03-41, est remplacé par le suivant :



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL 1-800-463-4578 — M-103

1.6.16: Rue Privée

Toute rue cadastrée et non cédée à la municipalité ou au gouvernement. Toute voie d'accès où une servitude de passage enregistrée avant l'entrée en vigueur du présent règlement, mais permettant l'accès aux propriétés qui en dépendent.

ARTICLE 4 L'annexe A intitulé « Cahier des spécifications » faisant partie intégrante du règlement # 03-41 :

est modifié par l'ajout de la classe d'usage CA Service associé à l'habitation, dans la zone 1P.

ARTICLE 5 L'article 2.2.4.1 intitulé Classe publique et institutionnelle (Pa) du règlement de zonage 03-41, est modifié par l'ajout de l'alinéa suivant :

12 Centre d'interprétation ou d'information

ARTICLE 6 L'annexe A intitulé « Cahier des spécifications » faisant partie intégrante du règlement # 03-41 :

Est modifié dans la zone 30A à la section Norme d'implantation hauteur minimal .

Remplacer la hauteur minimale de 4 mètres par une hauteur minimale de 3 mètres.

ARTICLE 7 Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement numéro 03-41 intitulé « Règlement de zonage » sous la cote Annexe B Plan de zonage.

Modifier le plan de zonage de manière à réduire la zone 44CO afin d'extraire les parties de lots 90-91-93 pour les inclure à la zone 27A.

ARTICLE 8 Le présent second projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ITEM 6 AVIS DE MOTION ADOPTION DU RÈGLEMENT # 04-47

Madame, la conseillère Lauréanne Dion donne avis de motion de la présentation à une prochaine assemblée de l'adoption du règlement # 04-47.

Madame, la conseillère Lauréanne Dion fait une demande de dispense de lecture dudit règlement lors de son adoption. Les membres du conseil ont reçu une copie de ce document, le tout conformément à la loi..

ITEM 7 RÉSOLUTION ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 04-48

PREMIER PROJET DE REGLEMENT # 04-48

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #04-48 : RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE B PLAN DE ZONAGE dimension de la zone 44CO.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-François-de-l'île-d'Orléans est régie par le Code municipal est assujéti aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Saint-François-de-l'île-d'Orléans juge approprié de modifier son règlement de zonage 03-41.



04-33

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Lina Labbé et secondé par Martin Giguère que conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans adopte ce premier projet de règlement # 04-48 tel que rédigé ci-dessous.

ARTICLE 1 LE PRÉSENT PROJET DE RÈGLEMENT EST INTITULÉ :
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT #04-48 : RÈGLEMENT MODIFIANT L'ANNEXE
B PLAN DE ZONAGE dimension de la zone 44 CO.

ARTICLE 2 Le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement numéro 03-41 intitulé
« Règlement de zonage » sous la cote Annexe B Plan de zonage.

Modifier le plan de zonage de manière à réduire la zone 44CO afin d'extraire les parties de lots
93-3 93-1 pour les inclure à la zone 27A.

ARTICLE 3 Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ITEM 8 **DEPÔT DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR POUR L'ANNÉE 2003**

04-34

Mme Sylvie Beaulieu, secrétaire-trésorière, nous fait un bref résumé du rapport du vérificateur.
Il est proposé par Martin Giguère et secondé par Jules Roberge d'adopter le rapport du
vérificateur pour l'année 2003 tel que déposé.
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

ITEM 9 **RÉSOLUTION AUTORISANT LE MAIRE ET LA SECRÉTAIRE-
TRÉSORIÈRE À SIGNER LES BAUX DE LOCATION DU CENTRE
MUNICIPALE**

04-35

Il est proposé par Lauréanne Dion et secondé par Lina Labbé d'autoriser le maire
secrétaire trésorière à signer les baux pour la location de locaux du centre municipale.
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

ITEM 10 **RÉSOLUTION AUTORISANT LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À
PARTICIPER AU CONGRÈS DE L'ASSOCIATION DES
DIRECTEURS MUNICIPAUX.**

04-36

Il est proposé par Jules Roberge et secondé par Martin Giguère d'autoriser la secrétaire
trésorière à participer au congrès de l'association des directeurs municipaux qui se tiendra les
19-20-21 mai prochain à Québec.
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

ITEM 11 **DEMANDE DE SOLLICITATION GROUPE DE SCOUTS DE L'ÎLE
D'ORLÉANS**

04-37

Il est proposé par Lina Labbé et secondé par Jules Roberge d'accorder un montant de
25 \$ à l'organisme.
Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)



04-38

N° de résolution
ou annotation

04-39

04-40

ITEM 12 RÉSOLUTION D'APPUI À M. MICHEL GIROUX

Il est proposée par Lauréanne Dion et secondé par Martin Giguère d'appuyer la candidature de M. Michel Giroux, maire de Lac-Beauport au poste du conseil d'administration de la Fédération Québécoise des Municipalités.

Résolu à l'unanimité des conseillers(ères)

ITEM 13 LE TOUR DE L'ÎLE D'ORLÉANS 2004 (EXONÉRATION LOCATION & OCTROI FINANCIER)

Aucune somme ne sera consentie à l'organisme du tour de l'île d'Orléans 2004 et de plus les frais exigibles de 300 \$ pour la tenue de l'activité seront maintenue.

ITEM 14 DEMANDE DE SOLLICITATION JOURNAL AUTOUR DE L'ÎLE ÉDITION SPÉCIALE

Il est proposé par Dominique Labbé d'accorder un montant de 75 \$ au Journal Autour de l'Île pour l'édition spéciale secondé par Jules Roberge.

ITEM 15 VARIA M.R.C.

ITEM 16 PÉRIODE DE QUESTIONS

ITEM 17 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par Jules Roberge il est 9 h00.